

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE ROMEGOUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ROMEGOUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal VIALE, adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Étaient présents : Jean Pascal VIALE, Didier BRUNETEAU, Patrice CABIAC, Emmanuel PARENTEAU, Mathieu CHAFFANEL, Cyrille CHAILLOU, Pierrick GAY, Gabrielle HACALA, Robert MARGAND, Isabelle PERIGORD, Serge GRECO, Jean-Yves CORNET,

Absents excusés : —Sylvie MARCHEGAY, Sylvain MOLLA,

Absents non excusés :

Pouvoir(s) : Mr Sylvain MOLLA a donné pouvoir à Jean-Pascal VIALE

Secrétaire de séance : Jean-Yves CORNET a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 7 janvier 2022
2. Minute de silence suite au décès de Monsieur le Maire
3. Délibération : Vote du taux des taxes locales 2022
4. Délibération : Subventions de fonctionnement 2022 aux Associations et autres organismes de droit privé.
5. Sujets divers

1- APPROBATION DU PV DU 7 janvier 2022

Monsieur le premier adjoint au Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

2- MINUTE DE SILENCE EN L'HONNEUR DE MONSIEUR ALVAREZ, MAIRE DE ROMEGOUX DECEDE LE 23 MARS 2022

Monsieur Le premier adjoint au Maire propose d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Pascal ALVAREZ, Maire de Romegoux

3- DELIBERATION : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur l'adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux 2022 des taxes locales.

Par délibération du 10 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 14.68%
TFPNB : 42.10%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (21.50%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 36.18% (soit le taux communal de 2021 : 14.68% + le taux départemental de 2021 : 21.50%)

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (14.68% + 21.50%)

- De varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

TFPB : 37.18%
TFPNB : 43.10%

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter le taux 2022 des taxes locales comme suit :

TFPB : 37.18%
TFPNB : 43.10%

4- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Après concertation et puis en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder et de fixer les subventions 2022 comme suit :

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE.....	200.00€
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES.....	50.00€
ASSOCIATION SOL CAN PO	300.00€
COMITE DEPARTEMENTAL POUR LE CANCER	100.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ROMEGOUX	900.00€
FRANCE ADOT	50.00€
D'UN BOUT À L'AUTRE DU RPI	200.00€
LES RESTAURANTS DU COEUR	100.00€
FOYER RURAL DE ROMEGOUX.....	650.00€
SECOURS CATHOLIQUE	150.00€
FRANCE ALZHEIMER	50.00€
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT.....	80.00€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT PORCHAIRE	150.00€
LA SOCIETE HISTORIQUE DE SAINTONGE	100.00€

COOPERATIVE SCOLAIRE DE GEAY (classe de mer) participation 250.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ROMEGOUX (classe de mer) participation.....1 320.00€
TOTAL..... 4 650.00€
Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du Budget 2022.

5- SUJETS DIVERS

- Un poteau incendie au lieu -dit la Treuille, rue de la Mare est HS. Une division de parcelle ayant été demandée sur ce lieu-dit, il est nécessaire de le remplacer. Un devis de la RESE a été reçu pour la somme de 3980.05 TTC, la somme sera prévue au budget 2022. Aucune subvention ne pourra être demandée.
- Un droit de préemption sur la parcelle A759 devra être pris du fait de la sortie du futur lotissement.
- Un arrêté de circulation permanent devra être pris pour assurer la sécurité des Brigades vertes lorsqu'ils interviennent sur la commune.
- Le projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est annulé du fait de l'absence de subventions et de l'église dans périmètre des bâtiments de France.
- La carte communale est en bonne voie
- Un délai a été accordé par Madame la Sous-préfète pour notre budget primitif 2022 jusqu'au 29 avril vu la situation sur Romegoux
- Idée pour avoir un logiciel chez Soluris pour les convocations des conseillers. A suivre
- Des travaux de voirie auront lieu bientôt à la Bironnerie et à la Liétrie
- La fête du village qui était prévue fin juin est reportée à l'année prochaine du fait du décès du Maire.
- Une randonnée semi-nocturne organisée par le Foyer Rural aura lieu le 6 août 2022 ; le nettoyage du trajet : à voir avec les brigades vertes.
- Les pompes de relevage de l'assainissement collectif du bourg ont été changées ; un contrat d'entretien est facturé tous les ans aux bénéficiaires de cet assainissement.
- Lotissement : un panneau d'ouverture de chantier doit être déposé par Mr Bartholomme qui devra être contrôlé 3 fois pendant 2 mois : délai de recours des tiers. Il est proposé de donner le nom de la rue du lotissement « rue Pascal ALVAREZ, maire de Romegoux »
- Travaux de rénovation des classes le 1^{er} juin 2022. Déménagement de celles-ci les 27-28-29 mai.

- La RESE nous a envoyé un devis de 2600€ HT pour un schéma communal DECI ; A voir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00